



HAL
open science

Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919)

Stéphane Le Bras

► To cite this version:

Stéphane Le Bras. Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919). Thierry Allain et alii (dir.). Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir, L'Harmattan, p. 133-154, 2018. halshs-01956772

HAL Id: halshs-01956772

<https://shs.hal.science/halshs-01956772>

Submitted on 16 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ceci est une version intermédiaire du texte final. Elle contient probablement des coquilles

Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919)

Jamais les civils ne pourront s'imaginer l'engouement que les poilus ont pour le vin, cette liqueur exquise plus connue sous le dénominateur mirifique de "pinard". Le pinard ! C'est le summum des béatitudes de la vie poilusienne faite ordinairement de tourments, de privations et de souffrances multiples [...] Les poilus aiment le pinard d'un amour qui frise la passion. [...] Quand, par décision supérieure – trop rare au gré des poilus – le pinard fait mine de sortir, malheur à lui ! On s'empresse, on se bouscule... [...] Vive, donc, le bon pinard !¹

C'est avec le sens imagé et caustique du récit propre aux journaux de tranchées que Pierre Causse, du 142^e régiment d'infanterie, présente le rapport qu'entretiennent les poilus au « pinard » pendant la Première Guerre mondiale. Il faut dire que dès août 1914, le vin prend une place importante dans le quotidien des millions de Français qui rejoignent le front. Dans ses mémoires, Louis Barthas raconte les quantités mémorables de vin qui sont – gratuitement – distribuées aux poilus, notamment en gare de Perpignan à l'automne 1914², tandis que l'iconographie regorge de scènes où des soldats se voient offrir du vin au moment de leur départ.

Toutefois, le tableau dressé par P. Causse nécessite d'être pondéré, sur un point au moins : les civils expriment déjà, dès avant la guerre, un réel engouement pour le vin. En réalité, comme l'a montré Alexandre Lafon pour d'autres domaines³, les soldats ne font qu'importer avec eux aux armées des pratiques courantes dans la vie civile. En effet, la France est un pays du boire : on y boit beaucoup et beaucoup de boissons alcoolisées dont la grande variété est soulignée par l'étude de Louis Jacquet en 1912⁴. Et si l'on en croit la statistique officielle, reprise par Didier Nourrisson, on consomme en moyenne 130 à 140 litres par habitant et par an dans les années 1900-1910, un chiffre qui peut grimper jusqu'à 200 litres dans certaines aires urbaines⁵.

Dans cette économie du boire, l'Hérault occupe une place fondamentale. En effet, depuis que la révolution ferroviaire des années 1850 a facilité l'accès aux marchés des grands bassins de consommation de la moitié nord de la France, le vignoble local s'est particulièrement accru et, en dépit des aléas épidémiques (oïdium, phylloxéra, mildiou entre autres), le poids de la viticulture est devenu tel, au tournant du siècle, que le département est considéré comme quasi exclusivement dépendant

¹ « Le Pinard », *La Vie poilusienne*, n°2, 1916, p. 1.

² Louis Barthas, *Carnets de guerre*, Paris, Maspero, 1982, p. 34.

³ Alexandre Lafon, *La Camaraderie au front*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 420.

⁴ L'étude montre que 3,3 millions de personnes vivent directement de la production et de la consommation des produits alcoolisés dont 1,6 millions de viticulteurs, 34.000 marchands en gros et 48.000 débitants. Cf. Louis Jacquet, *L'Alcool : étude économique générale, ses rapports avec l'agriculture, l'industrie, le commerce, la législation, l'impôt, l'hygiène individuelle et sociale*, Paris, Masson et Cie, 1912.

⁵ Voir à ce sujet les travaux de Didier Nourrisson, *Crus et cuites. Histoire du buveur*, Paris, Perrin, 2013 par exemple.

S. Le Bras, «Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », in Thierry Allain et alii (dir.), *Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

de la filière⁶. À titre d'exemple, pour la décennie 1900-1910, les vins héraultais représentent 4 % des déclarants environ, près de 12 % des surfaces cultivées et surtout 19 % de la production nationale. Ainsi, alors que la guerre approche, le seul département héraultais, grâce à des rendements spectaculaires, fournit près d'un cinquième des vins à la consommation nationale.

Dans ce contexte, et alors que l'entrée en guerre chamboule les équilibres socio-économiques pour l'ensemble de la nation⁷, le conflit revêt pour la filière trois dimensions fondamentales. La première concerne les recompositions territoriales sur un marché du vin en pleine mutation depuis les années 1890 et la reconstitution post-phyllloxérique. La seconde recoupe les enjeux de pouvoirs et notamment les tensions qui émergent face aux impératifs nés de la guerre. La dernière, enfin, consiste dans la production de nouveaux stéréotypes et principalement de nouvelles représentations liées au vin et à ses acteurs.

Ces trois terrains d'étude permettent de mesurer et de mettre en perspective l'implication directe de la filière dans le conflit pour un espace héraultais pourtant éloigné du front. Nous les aborderons ici à travers deux axes principaux : le premier interrogera la place de l'Hérault dans la logique d'approvisionnement du front ; le second mettra en lumière les tensions qui s'y révèlent. L'ensemble permettra de mesurer les impacts du conflit pour le département et son produit phare, le vin.

Approvisionner le front en vins : l'Hérault, centre ou périphérie ?

En avril 1914, en prévision d'un conflit qui semble inévitable et pousse l'armée française à réorganiser une partie de son fonctionnement, une nouvelle instruction du ministère de la Guerre établit que désormais 25 cl de vin seront, tous les jours, fournis aux soldats. Quelques mois plus tard, alors que la bataille fait rage, cette disposition est élargie à l'ensemble des soldats mobilisés dans la zone des armées. Il faut donc approvisionner, quotidiennement, près de 3 millions de soldats en vin. Pour plusieurs raisons, cet impératif met l'Hérault au cœur des enjeux du ravitaillement en vin.

Une initiative remarquable : les dons de l'automne 1914

Dans la somme sur l'histoire du vignoble français qu'il rédige à la fin des années 1980, Marcel Lachiver, en abordant la Première Guerre mondiale, évoque les vigneron du Midi qui « avaient eu un coup de génie [grâce à] leurs dons [qui] firent plus d'effet qu'une campagne publicitaire organisée⁸. » Il fait ici référence à une campagne publique organisée à partir de l'automne 1914 visant à offrir aux armées engagées sur le front occidental une partie de la récente récolte. Il faut dire que celle-ci s'annonce exceptionnelle, ce que les chiffres tendent à confirmer : elle dépasse 15 millions d'hl, soit près de 50 % de plus que la récolte 1913 et près de 20 % de plus que la moyenne 1907-1913⁹. Dans un esprit d'effort national et de solidarité, exprimé en août 1914 par le discours du président Poincaré et son appel à l'« Union sacrée », les propriétaires héraultais font parvenir une partie de cette récolte aux

⁶ Voir par exemple les très nombreux travaux de Geneviève Gavignaud-Fontaine sur le sujet, notamment la synthèse *Le Languedoc viticole, la Méditerranée et l'Europe au siècle dernier*, Montpellier, Publications de l'Université Paul-Valéry, 2000 (rééd. 2006).

⁷ Sur l'entrée en guerre, voir Bruno Cabanes, *Août 1914. La France entre en guerre*, Paris, Gallimard, 2014 ou Jean-Yves Le Naour, *1914 : la grande illusion*, Paris, Perrin, 2016.

⁸ Marcel Lachiver, *Vins, vignes et vigneron. Histoire du vignoble français*, Paris, Fayard, 1988, p. 485.

⁹ Archives départementales de l'Hérault [désormais ADH] : 10 R 237, Organismes temporaires lors de la Première Guerre, Services agricoles, Commerce des vins, 1917.

S. Le Bras, « Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », in Thierry Allain et alii (dir.), *Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

troupes combattantes. Un rapport présenté par le sénateur Lebert devant la commission des armées nous apprend que cette contribution s'est élevée pour le seul département de l'Hérault à 100.000 hl¹⁰.

Peut-on pour autant parler de « coup de génie » et de « campagne commerciale » ? La réponse mérite d'être plus nuancée que la position de M. Lachiver et d'autres historiens à sa suite¹¹. Tout d'abord, il est difficile de cerner l'identité des personnes véritablement à l'origine de cette opération. Si une lettre du ministère de la Guerre en décembre 1914 parle d'une « initiative privée »¹², Lebert évoque pour sa part une circulaire du ministère de l'Intérieur qui « invitait [les préfets] à provoquer des offres généreuses ». Cela semble confirmé par *L'Éclair*, toujours en décembre 1914 : « L'appel adressé au Midi pour l'envoi aux armées d'un pourcentage de la récolte de ses vins a été entendu et tout le monde est disposé d'y répondre généreusement¹³. » Mais un courrier d'octobre 1914 à l'intention du préfet relate l'initiative d'un négociant de Frontignan qui dès le début des hostilités a fait le tour des maisons de négoce de la ville pour récolter des dons et les expédiés aux blessés¹⁴. D'ailleurs, il faut noter, qu'outre les blessés, les premiers dons sont à destination des soldats du XVI^e corps, c'est-à-dire l'unité d'incorporation des Héraultais comme en témoigne une lettre du général en chef de ce corps : « Ce vin trouvé excellent par nos soldats, a été pour eux, dans la lutte qu'ils soutiennent si vaillamment, un réconfort d'autant plus apprécié qu'il ravivait en eux le souvenir de la petite Patrie¹⁵. »

Par ailleurs, l'opération ne se fait pas sans résistances. Du côté du négoce surtout, comme le souligne une lettre du préfet de l'Hérault au ministre de l'Intérieur :

Le Moniteur vinicole avait fait, dès le début, contre cette œuvre dont vous avez été le promoteur, une campagne assez vigoureuse, trop facilement accueillie par le Commerce du département qui, très affecté par les changements violents des cours des vins de l'année, n'était que trop disposé à prêter l'oreille à certaines suggestions d'inertie.¹⁶

Les négociants, disant avoir beaucoup souffert de l'entrée en guerre, mais surtout soucieux de leur marge et conscients de l'opportunité que peut représenter une économie de guerre comme nous le verrons plus loin, sont en effet peu enclins à une disposition dont ils redoutent surtout l'automatisme et le renouvellement dans le temps¹⁷. Mais cette résistance se trouve également du côté de la propriété. Certains représentants craignent en effet que les vins livrés ne soient de mauvaise qualité et donc préjudiciables à la réputation de la filière dont on souligne l'effort unique, au contraire d'autres secteurs, dans le département¹⁸. Enfin, le Midi n'est pas le seul à participer à cet élan de générosité. Depuis toutes les régions viticoles, les dons de vins affluent vers le front. Ainsi, dans le Lot-et-Garonne

¹⁰ Archives du Sénat : 69 S 119, Rapport fait à la commission de l'armée sur le ravitaillement des armées en vin par M. André Lebert [désormais *Rapport Lebert*], nov. 1916, p. 3. D'autres chiffres évoquent 70.000 hl.

¹¹ Comme le fait Christophe Lucand dans *Le pinard des Poilus. Une histoire du vin en France durant la Grande Guerre (1914-1918)*, Dijon, EUD, 2015.

¹² ADH : 10 R 50, Organismes temporaires lors de la Première Guerre, Services gestionnaires, Dons de vins, Lettre du 11/12/1914.

¹³ « Le dons de vin aux armées », *L'Éclair*, 10 décembre 1914.

¹⁴ ADH : 10 R 50, Dons de vins, Lettre de Félix Castan, 02 octobre 1914.

¹⁵ *Ibid.*, Lettre du général Grossetti, commandant le 16^e corps au préfet de l'Hérault 28 novembre 1914.

¹⁶ *Ibid.*, Dons de vins, Lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 21 décembre 1914.

¹⁷ *Bulletin mensuel du Syndicat des vins du Midi* [désormais *BMS*], déc. 1914-janv. 1915, p. 142.

¹⁸ « Le dons de vin aux armées », *art. cit.*

S. Le Bras, «Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », in Thierry Allain et alii (dir.), *Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

ou dans le Maine-et-Loire, les préfets organisent la collecte et les expéditions de même type¹⁹, à l'instar de ce qui a été initié dans l'Hérault.

Dès lors, s'il est certain que l'une des motivations fut la promotion des vins du Midi comme le laisse entendre le préfet dans ses correspondances aux groupements viticoles, la dimension commerciale de cette action doit être tempérée. L'Hérault est bel et bien à la tête de ce mouvement, mais c'est essentiellement car il est le moteur de la filière nationale et qu'il occupe une place centrale des circuits d'écoulement des vins en temps de paix, comme en temps de guerre.

L'Hérault au cœur des circuits d'approvisionnement

Dès août 1914, le vin fait partie, pour de multiples raisons, du quotidien des poilus. C'est d'abord une boisson considérée comme « saine et hygiénique », bien souvent plus sûre que l'eau, préservant des épidémies²⁰. C'est également une boisson calorique, entrant de ce fait dans la constitution de l'alimentation du soldat car elle est « à doses modérées, un pourvoyeur d'énergie²¹. »

Il est donc prévu, dès le début des hostilités, de faire parvenir aux armées des quantités constantes de vin ; quantités qui ne cesseront de croître à la suite des décisions politiques d'élargir à l'ensemble des soldats, puis d'augmenter la ration en 1916 et 1918, sans compter les quantités supplémentaires achetées auprès de fournisseurs officiels (camions-bazars, coopératives d'unités) ou de commerçants professionnels ou non (débits, particuliers, etc.). Pour ce faire, le plan XVII qui prévoit la mobilisation et la concentration des troupes, envisage également d'assurer, par voies ferrées, le ravitaillement et l'approvisionnement des troupes selon un système de régulation et de fonctionnement particulièrement rigoureux pour permettre la bonne marche d'un trafic intense (hommes, animaux, denrées, munitions, armement, etc.)²². Ce plan garantit une structuration du territoire, mais également la mise en relations de territoires éloignés dont l'Hérault.

Cette reconfiguration de l'écoulement, rendue exceptionnelle par les conditions de guerre, fonctionne schématiquement de la manière suivante pour les vins destinés à l'Intendance militaire en 1914 : les marchandises sont acquises par des commissions de réception chargées d'acheter les vins²³ qui sont ensuite expédiés à des stations-magasins disséminés sur tout le territoire national²⁴, avant de rejoindre le front où ils seront distribués aux soldats. C'est une organisation à flux tendus, dans un premier temps « sans stocks constitués d'avance, sans entrepôts, sans moyens de transport » comme l'indique le *Rapport Lebert*²⁵. Dans ce contexte où le « ravitaillement en vin [...] a acquis peu à peu une importance très considérable²⁶ », le sénateur Lebert met en exergue le rôle fondamental de l'Hérault. Ainsi, pour la campagne 1915-1916, le département fournit dans le cadre du ravitaillement militaire, 1,2 millions d'hl soit près de 3.300 hl par jour, ce qui en fait – et de loin, le second département, l'Aude,

¹⁹ Archives municipales de Villeneuve-sur-Lot : NC, Dossier « Dons de vins », Lettre du préfet aux maires, 09/11/1914 ; « Du vin d'Anjou pour nos soldats », *Le Pays baugeois*, 30 novembre 1914.

²⁰ « Le vin au soldat », *Le vigneron du Sud-Est*, novembre 1914. On peut y lire : « Il est essentiel de fournir à nos soldats une boisson saine et réconfortante, qui les préservera des épidémies, conséquence trop fréquente de la mauvaise qualité des eaux trouvées sur place. »

²¹ Ministère de la Guerre, *Instruction sur les moyens de donner à l'alimentation dans l'armée un caractère rationnel*, Paris, H. Charles-Lavauzelle, 1909, p. 3

²² Colonel Le Henaff et Capitaine Bornecque, *Les chemins de fer français et la guerre*, Paris, Chapelot, 1922, p. X de préface du général Gassouin.

²³ Il y en a trois dans l'Hérault en 1916 : Montpellier, Béziers et Pézenas.

²⁴ Il y en a 16 en août 1914 ; 24 en 1917.

²⁵ *Rapport Lebert*, p. 3.

²⁶ Ministère de la Guerre, *Les Armées françaises dans la Grande Guerre. Tome XI : la Direction de l'Arrière*, Paris, Impr. nationale, 1937, p. 442.

S. Le Bras, «Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », in Thierry Allain et alii (dir.), *Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

devant en fournir la moitié environ – le premier département sollicité au niveau national²⁷. Or dans l'Hérault, la culture de la vigne s'étend sur 515 communes et, pour la campagne 1915-1916, 32.868 prestataires passent des contrats avec l'armée²⁸. Il s'agit donc d'une machinerie extrêmement complexe qui voit partir du Midi environ 70 wagons-réservoirs quotidiennement vers le front, dont environ un gros tiers pour les vins de l'Hérault. Par ailleurs, il faut rajouter à ces milliers d'hectolitres quittant quotidiennement le département, ceux en provenance d'Algérie, qui transitent par le port de Sète et qui s'élèvent pour la campagne 1915-1916 à environ 1 millions d'hl. Surtout, ces chiffres vont aller crescendo en raison de l'augmentation de la ration : en octobre 1918, à la fin de la campagne 1917-1918, les quantités enlevées par l'Intendance dans le département et dans le cadre du ravitaillement régulier²⁹, s'élèvent à plus de 3 millions d'hl³⁰.

Le département est donc le véritable pivot de l'approvisionnement en vin, dont faut-il le rappeler³¹, la fourniture est l'objet de nombreuses inquiétudes de la part des soldats, voire d'un certain mécontentement lorsqu'il se montre irrégulier³². C'est finalement assez logique quand on connaît à la fois l'importance du vin dans l'alimentation quotidienne des Français en ce début de siècle ainsi que la première place qu'occupe l'Hérault parmi les « vingt-trois régions productrices dans le monde³³ ». D'ailleurs, significativement, alors que de nombreuses perturbations touchent l'ensemble des secteurs économiques sur le territoire national, les expéditions de vins enregistrées à Sète progressent de près d'un tiers entre 1913 et 1915³⁴, signe de la bonne santé d'un commerce lucratif.

Les enjeux d'une telle situation expliquent que très vite l'Intendance prenne le contrôle total de la filière.

Une filière sous contrôle

Comme le fait remarquer le sénateur Lebert, les premiers mois de fonctionnement se passent relativement mal et « l'Intendance se trouv[e] aux prises avec des difficultés dont nul n'avait suffisamment prévu comment elles pourraient être vaincues³⁵. » En d'autres termes, c'est la désorganisation, l'à peu près et, dans le meilleur des cas, l'adaptation quasi quotidienne qui prédominent. Dans l'Hérault – comme partout ailleurs –, les achats se font à caisse ouverte, par le biais d'adjudication publique ou de vente de gré à gré, souvent avec des vendeurs qui ne sont pas familiers du fonctionnement de l'Intendance, comme en témoignent les lettres de protestation qui affluent vers

²⁷ *Rapport Lebert*, p. 12.

²⁸ *Ibid.*, p. 18.

²⁹ Selon Lebert, les chiffres peuvent être doublés en prenant en compte le ravitaillement irrégulier.

³⁰ *Journal officiel de la République française* [désormais *JORF*], 12 novembre 1918, p. 9830.

³¹ Voir à ce sujet notre étude « Vin, littérature de guerre et construction identitaire. Le cas des soldats languedociens pendant la Grande Guerre », *Siècles*, n° 39-40 « Littératures, identités régionales et Grande Guerre », 2015, [en ligne].

³² Service historique des armées [désormais SHD] : 19 N 38, dossier « Rapports divers ». On y lit le mécontentement d'une unité qui ne reçoit pas toujours la ration réglementaire, ainsi qu'un compte rendu évoquant le seul désir unanimement formulé par les hommes : l'augmentation de la ration de vin et son approvisionnement régulier.

³³ ADH : 10 R 330, Organismes temporaires lors de la Première Guerre, Fonds de la section économique de la XVI^e région, Mémoire en vue d'une enquête sur l'économie des départements méridionaux, sans pagination.

³⁴ Archives municipales de la ville de Sète : F 17, Statistiques, Commerce et industrie, 1905-1915, sorties des vins. On passe d'environ 1 million d'hl à plus d'1,3 millions. Cette très forte activité – renforcée pendant le conflit par l'importation exclusive des marchandises à destination de la Suisse à partir de 1916 – est confirmée par plusieurs témoignages et études dont celui de Mario Comby, « Le port de Cette », *Annales de Géographie*, 1921, t. 30, n°168. p. 416-427 ou Marc Hélys, *Les Provinces françaises pendant la guerre*, Paris, Perrin, 1918, p. 213.

³⁵ *Rapport Lebert*, p. 3.

S. Le Bras, «Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », in Thierry Allain et alii (dir.), *Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

le syndicat régional du commerce des vins³⁶. Mais ce sont surtout les négociants qui ne respectent pas certains des engagements pris par leurs responsables syndicaux. Ainsi, à la séance de dégustation prévue lors d'un achat par adjudication en juin 1915, seuls cinq échantillons sont présentés, soit 11.800 hl (au lieu des 27.000 attendus). Par ailleurs, pour des raisons évidentes (manque de main-d'œuvre, réquisition du matériel roulant, déficit de produits pour soigner vignes et vins), les prévisions pour la récolte de 1915 s'annoncent alarmistes³⁷. Dans ces conditions, le gouvernement décide de prendre une mesure drastique qui limite grandement la liberté commerciale et « porte atteinte au principe de propriété³⁸ » : la réquisition de marchandise.

Celles-ci débutent, ponctuellement, dès l'été 1915, dans trois régions : la 15^e, la 16^e (celle de l'Hérault) et l'Afrique du Nord. Mais la persistance de la désorganisation – et l'évidente mauvaise volonté des prestataires héraultais – poussent le ministère de la Guerre à systématiser les réquisitions, qui pour la campagne 1915 sont portées à un quart des stocks (un tiers pour les trois départements algériens). Désormais, chaque année, au moment des vendanges, un Comité consultatif du ravitaillement propose au ministère de la Guerre les quantités à réquisitionner. Pour la campagne 1915-1916, celles-ci s'élèvent par exemple à 4,5 millions d'hl, elles atteindront 10 millions d'hl en 1917-1918. Ces réquisitions portent sur « les vins de qualité ordinaire rouges, blancs ou rosés, à l'exclusion des vins de choix, qualifiés fins, de luxe ou grands ordinaires et de ceux pesant moins de 7° à l'appareil Maligand³⁹. » Soit la quasi-totalité des vins héraultais.

Dans le même temps, le service de l'Intendance rationalise sa gestion des vins : des entrepôts de coupage et de stockage sont créés en août 1915 dans le département⁴⁰, ainsi qu'à Rouen et Paris. Les vins y transitent avant d'être envoyés dans les stations-magasins où ils subissent de nouveaux coupages⁴¹. Au total, les vins héraultais pour lesquels des efforts considérables avaient été faits en matière de vinification⁴² perdent toute leur identité. Mélangés à d'autres vins, provenant d'Algérie ou d'autres régions de production auxquelles s'étendent les réquisitions au cours de l'hiver 1915, ils entrent majoritairement, mais sans plus aucune distinction, dans le « pinard » standardisé livré aux soldats. En outre, cette perte de contrôle s'opère alors que le service de l'Intendance, sous les effets d'« un désir de centralisation⁴³ », continue à perfectionner son organisation pour éviter les défaillances des premiers temps. En octobre 1915 est ainsi créée la Sous-intendance du ravitaillement en vin, dont le siège est à Montpellier. Ses prérogatives dépassent rapidement le cadre initial héraultais pour s'étendre à l'ensemble des régions méridionales, tandis que trois sous-services voient le jour (à Montpellier, Nîmes, Narbonne). Dans l'Hérault, ce service emploie 163 personnes, dont 150 hommes de troupe, principalement affectés à la manutention, chiffre largement insuffisant si on le compare aux quantités traitées et aux personnels des grandes maisons du département.

L'ensemble de ces décisions démontrent l'importance de l'Hérault, mais surtout la mise sous tutelle de son économie vitivinicole et la disparition d'une forme d'autonomie sur le marché des vins, toutes deux expliquées en partie par les conditions de guerre.

³⁶ *BMS*, fév.-mars 1915, p. 174.

³⁷ Et ils s'avèreront exacts : le département ne produit que près de 5,2 millions d'hl, soit trois fois moins que l'année précédente.

³⁸ *Rapport Lebert*, p. 3.

³⁹ Arrêté ministériel du 3 octobre 1915.

⁴⁰ En 1916, il y a 6 entrepôts : Montpellier, Sète, Béziers, Clermont-l'Hérault, Pézenas et Lunel.

⁴¹ Louis Le Fur, « Pour le ravitaillement des armées. Les stations-magasins », *Revue des deux mondes*, T. 32, 1916, p. 173-174.

⁴² ADH : 10 R 327, Organismes temporaires lors de la Première Guerre, Services agricoles, Travaux préparatoires à l'enquête économique, Note de synthèse du président du Syndicat des vins de Montpellier, nov. 1916, Celui relève que depuis quelques années, les vins locaux « ont acquis des qualités de bouquet, de bonne constitution [et] de conservation » (p. 7).

⁴³ *Rapport Lebert*, p. 22.

S. Le Bras, «Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », in Thierry Allain et alii (dir.), *Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

En définitive, il apparaît très clairement que le territoire héraultais, soumis à de multiples enjeux de pouvoirs (économiques, militaires, commerciaux) dispose d'un statut dual. Centre névralgique de l'approvisionnement en vin par la qualité et la quantité de sa production, il le devient également par l'installation dans la région de structures visant à rationaliser cet approvisionnement, mais également à le contrôler, au détriment des acteurs locaux. Ces derniers ne manquent pas de s'en plaindre dans le meilleur des cas, ou de contourner les lois, dans le pire. C'est là une source incontestable de tensions et de dérives que la guerre exacerbe.

Intérêts privés, dérives et dysfonctionnements : la guerre comme révélateur des tensions

À bien des égards, et dans de nombreux domaines, la guerre se révèle être un excipient des tensions qui régissent le marché des vins. Celles-ci ne sont pas nouvelles, comme le prouvent les épisodes de mécontentement dans les syndicats vitivinicoles au cours des années 1890 ou la crise profonde du printemps 1907. Mais la période de la Grande Guerre, pour sa part, se singularise par une mise sous tension de longue durée et multiforme.

Les négociants héraultais et la désunion nationale

Dès le début du conflit, s'instaure en France un climat d'union nationale appelant chacun à faire des efforts, voire des sacrifices, dans une seule et même optique : la victoire finale. Si cet élan national est symbolisé et ancré dans la mémoire collective par le discours de Raymond Poincaré devant la Chambre des députés le 4 août 1914, dans les faits, les situations sont plus nuancées et les anómies fort nombreuses, à tel point que l'on peut s'interroger sur la réalité de cette « Union sacrée ». L'Hérault et la filière vitivinicole ne font pas exception.

Comme nous l'avons relevé plus haut, l'Intendance, par la force des choses, se voit obligée d'imposer la réquisition d'une partie de leur récolte aux propriétaires et de leurs stocks aux négociants. Ceux-ci sont particulièrement mécontents de cette pratique et ils ne s'en cachent pas. En réalité, dès la fin 1914, tout en se défendant de participer à l'effort national⁴⁴, ils affirment leur désir de revenir le plus rapidement possible à un semblant de normalité commerciale. Dès le 21 août, alors qu'il ouvre une séance extraordinaire du bureau du Syndicat régional du commerce en gros des vins et spiritueux du Midi, Maurice Leroy-d'Audéric, son président, rend hommage aux collègues ayant répondu à l'appel de la patrie. Puis, il précise immédiatement que « pendant qu'ils accomplissent leur devoir à la frontière, le nôtre est tout tracé [:] assurer la reprise de la vie commerciale ». Il prend soin d'ajouter : « nous saurons résoudre [le problème économique devant eux] en bons Français et en vrais patriotes⁴⁵ ! » Si la dimension patriotique qui colore ce discours introductif n'est pas feinte ou factice – les représentants patronaux du négoce languedocien étant profondément influencés par une solide conception saint-simonienne du bien-commun – il ne faut pas non plus en écarter l'idée sous-jacente d'une défense des intérêts particuliers. De fait, cette première séance s'inquiète principalement de l'exécution des contrats en cours, des problèmes des transports et de la question financière. Les appréhensions sont d'autant plus grandes que la récolte de 1914 est excellente et que l'Hérault, au même titre que tous les départements méridionaux, ne dispose pas des ressources en matériel vinicole ou en capacités de stockage suffisantes pour y faire face⁴⁶.

⁴⁴ Ce qui est le cas. De nombreux négociants, fils de négociants ou employés sont mobilisés, des chais sont réquisitionnés pour servir d'entrepôt militaire ou d'hôpital. Nombre d'entre eux participent également à la campagne de dons de vins aux soldats fin 1914.

⁴⁵ *BMS*, août-sept. 1914, p. 121-122.

⁴⁶ Alessandro Stanziani, « La falsification du vin en France, 1880-1905 : un cas de fraude agro-alimentaire », *Revue d'histoire contemporaine*, n° 52, 2003, p. 159.

S. Le Bras, «Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », in Thierry Allain et alii (dir.), *Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

Dès septembre, on fait donc pression sur les pouvoirs publics, notamment le ministère des Travaux Publics pour « activer le transport des vins en fûts et wagons-réservoirs, mesure indispensable pour alléger les caves et permettre l'emménagement de la récolte prochaine⁴⁷. » Fidèle à sa tradition de défense des intérêts corporatistes, le syndicat régional se fait le porte-parole d'inquiétudes qui peuvent sembler incongrues alors que des millions de Français sont massés à la frontière pour défendre la nation. Quoi qu'il en soit, ce discours sera sa ligne de conduite – de même que l'ensemble des syndicats locaux – tout au long du conflit, parfois même avec des périodes de durcissement du ton, quand les conditions de guerre seront devenues la normalité et que le marché des vins s'y sera adapté⁴⁸. Ainsi, en plein milieu d'un conflit d'une ampleur et d'une intensité que les Français n'avaient jamais connues, les représentants patronaux n'hésitent pas à évoquer les « difficultés insurmontables » et le « l'immense préjudice » qui les frappent⁴⁹. Le décalage entre le discours général, mâtiné par l'esprit de l'« Union sacrée », la situation des troupes mobilisées au front et les pratiques corporatistes visant à défendre les intérêts particuliers du négoce est saisissant : il met en lumière ce qui reste la conception première, supérieure et fondamentale en termes d'économie politique des négociants : la prévalence du libéralisme économique sur tout autre intérêt.

Une étape supplémentaire est dépassée lorsqu'il est désormais acquis que la guerre va durer et que celle-ci s'apparente à un élargissement des opportunités commerciales. Dès novembre 1914, le président du Syndicat des vins de Montpellier, Eugène Leenhardt, écrit au président de la Chambre de commerce de la ville à propos d'une réunion sur la reprise des affaires. Voyant dans l'occupation des régions du Nord – grosses productrices d'alcool en temps de paix mais aux activités stoppées par le conflit – une occasion pour mieux écouler la récolte de 1914, il s'interroge sur l'opportunité d'en distiller une partie en « alcool de vin, soit pour les usages industriels, soit pour la consommation, soit pour la fabrication de poudres⁵⁰ ». Très clairement, le conflit s'apparente à un effet d'aubaine pour les négociants, effet renforcé par l'accroissement des demandes des armées en vins à partir de l'automne 1914. Désormais, le marché des vins de consommation courante représente une véritable manne et, dans le département, il est acquis qu'il faut en profiter, d'une manière ou d'une autre.

Grands profits et petite moralité : des superbénéfices à la fraude

Le phénomène des profiteurs de guerre n'est pas nouveau. Il a toujours existé, à des degrés et des dimensions variées, même s'il prend une ampleur sans précédent pendant la Première Guerre, tant au front qu'à l'arrière⁵¹. Pour de nombreuses raisons, la filière vitivinicole héraultaise le subit également.

Cela s'explique déjà car, comme l'indique le *Rapport Lebert*, la vente aux armées représente des sommes considérables : pour la campagne 1915-1916, les sommes payées aux prestataires héraultais s'élevaient à 46 millions de F, soit en moyenne 1.400 F par prestataire⁵². Or les campagnes suivantes sont encore plus fournies et si on atteint 5,2 millions d'hl en 1915-16, les chiffres gonflent par la suite : 9,1 millions d'hl en 1916-17 ; 9,8 millions d'hl en 1917-1918. Surtout les cours moyens s'envolent : 50 F/hl en 1914 ; 60 F en 1915 ; 80 F en 1916 ; 100 F en 1917. Alors que les réquisitions d'engins de charrois, d'animaux de trait et les pénuries de produits phytosanitaires handicapent lourdement la filière, cet appel d'air commercial et financier explique que les surfaces exploitées

⁴⁷ BMS, août-sept. 1914, p. 131.

⁴⁸ C'est notamment le cas avec la question des transports qui mobilise en grande partie l'énergie syndicale. Les relations sont dès lors très tendues avec les compagnies de chemins de fer et les ministères des Travaux Publics et de la Guerre.

⁴⁹ BMS, avril-mai-juin 1915, Lettre au président de la Chambre de commerce, 11 mars 1915, p. 179.

⁵⁰ BMS, oct. nov. 1914, p. 135.

⁵¹ Sur le sujet, voir François Bouloc, *Les profiteurs de guerre, 1914-1918*, Paris, Ed. Complexe, 2008.

⁵² *Rapport Lebert*, p. 18. Le nombre de prestataires dans le département s'élève à 32.868.

S. Le Bras, «Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », in Thierry Allain et alii (dir.), *Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

repartent pourtant à la hausse dès 1916 : 189.450 ha en 1914 ; 175.220 ha en 1915 ; 178.980 ha en 1916 ; 185.760 ha en 1917 avec à cette date une rentabilité de l'hectare estimée à 3.000 F environ (contre 1.000 à 1.200F pour la période d'avant-guerre). Au-delà de ces éléments statistiques liés à la seule vigne, il ne faut pas oublier d'autres secteurs connexes qui bénéficient des conditions favorables du conflit.

Ainsi, si tout le monde n'a pas pu bénéficier de ce qui est présenté comme une « hausse magnifique », les experts économiques en charge de rédiger un rapport sur la situation dans le département estiment en 1917 que la vigne a tout de même généré un chiffre d'affaires de près de 3 Mds de F depuis le début du conflit. Si le chiffre est faramineux, il permet, toujours selon le même rapport, de compenser les pertes des années de crises pendant la décennie précédente et il légitime « l'état d'esprit des viticulteurs » qui profitent d'« une situation plus que belle »⁵³. Il explique également l'engouement pour de nouveaux acteurs sur le marché des vins de l'Intendance : en février 1915, le syndicat méridional se fend d'une note explicative à l'intention de ses membres dans laquelle il justifie le supplément de patente pour les fournisseurs aux armées⁵⁴. Le nombre de réclamations qu'il reçoit et la teneur de cette note démontrent l'orientation massive de nouveaux commerçants vers ce type de transactions, hautement rémunératrices et particulièrement fiables sur la longue durée. Cela explique pourquoi, dès février 1916, les législateurs projettent l'adoption d'une loi sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la guerre⁵⁵. De nombreux négociants héraultais sont touchés par cette nouvelle taxe, certains s'étant « refaits » ou ayant réalisé de gros bénéfices pendant la guerre comme en témoignent les archives de la Banque de France⁵⁶ et les archives départementales⁵⁷.

Mais l'intervention de l'État ne se limite pas au simple encadrement. En effet, en avril 1916, une loi concernant la taxation de denrées et substances est instituée. En lien avec la loi sur les bénéfices extraordinaires, elle vise également à « réprimer les spéculations illicites ayant pour but de fausser les cours⁵⁸ ». Si le principe de spéculation lui-même n'est pas remis en question, les dérives qui y sont liées sont désormais sous étroite surveillance. Car, même – voire surtout – en temps de guerre, les pratiques délictueuses pullulent afin de contourner les règlements. C'est ainsi plus particulièrement le cas pour les dispositions rigides mises en place par le gouvernement ou l'armée. Et comme l'indique une proposition de loi transitoire, le vin est spécialement soumis à ce type de pratiques de contournement :

Aucun produit [...] n'a augmenté de prix dans des proportions aussi considérables. Cette hausse ne provient pas seulement du déficit des dernières récoltes ; elle a été créée surtout par la spéculation. Les appétits des profiteurs ont été à ce point immodérés qu'il se produit à l'heure actuelle un ralentissement de la consommation qui menace de préjudicier aux producteurs eux-mêmes.⁵⁹

⁵³ ADH : 10 R 330, Étude sur conditions économiques dans le département, chapitre sur le vin, non paginé, 1917.

⁵⁴ BMS, février-mars 1915, p. 174.

⁵⁵ JORF, Contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la guerre, 02 juillet 1916, p. 5821.

⁵⁶ Voir par exemple Archives de la Banque de France, Inspection de la succursale de Montpellier, « Sicard et Vigoureux », 1919. L'inspecteur note que leur situation s'est « bien améliorée depuis [la] guerre, par suite de la hausse des vins ». À Béziers, encore en 1930, le rapport relève à propos d'une maison qu'elle « a beaucoup gagné durant la guerre » (Béziers, 1930, « Bouttes J.-L. Fils »).

⁵⁷ ADH : 2 Pp 1-191, Finances, Contributions directes, Impôt extraordinaire sur les bénéfices des entreprises pour participation à l'effort de guerre (1916-1940).

⁵⁸ JORF, Instructions relatives à l'application de la loi du 20 avril 1916, 09 mai 1916, p. 4013.

⁵⁹ Chambre des députés, Impressions, Proposition de loi sur la taxation du vin, n°2105, 22 avril 1916, p. 2.

S. Le Bras, «Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », in Thierry Allain et alii (dir.), *Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

Et si, *in fine*, le vin n'est pas soumis directement à la taxation⁶⁰, la suspicion n'en demeure pas moins grande, accréditée par des fraudes de divers ordres. Ainsi, la consultation des archives judiciaires, comme celles du tribunal de grande instance de Montpellier entre 1914 et 1918 met en lumière l'éventail des pratiques illicites⁶¹ : vins mouillés, avariés, vinés, plâtrés ; des pratiques classiques sur le marché qui perdurent largement pendant le conflit. La situation de pénurie sur le marché en raison des difficultés d'acheminement, l'encadrement strict de l'écoulement, ainsi que la hausse des cours poussent certains intermédiaires, voire propriétaires à franchir la ligne de la légalité. Cela entraîne un surcroît de litiges dans la filière et un climat général tendu autour de ces questions.

Litiges en tous genres

En dépit des efforts des représentants patronaux pour assurer la normalité aux affaires, les conditions de guerre modifient sensiblement la nature, le volume et l'organisation des transactions sur le marché vitivinicole local. Certains acteurs en profitent pour exploiter, frauduleusement, cette situation, tandis qu'au niveau parlementaire, les députés héraultais se montrent soucieux de défendre, avec véhémence à Paris, les intérêts locaux.

Ainsi, le 4 juin 1916, le commissaire divisionnaire, chef de la 14^e brigade régimentaire de police mobile, dont le siège est à Montpellier, écrit au général commandant la 16^e Région militaire :

J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. Birot, sous-intendant militaire pour la réquisition des vins a appelé à plusieurs reprises mon attention sur les nombreux vols de vin destiné à l'approvisionnement de l'armée, commis soit dans les gares pendant la mise en wagon réservoir, soit par les charretiers en cours du transport des caves aux gares expéditrices.⁶²

Après avoir expliqué avoir mis en place des équipes de surveillance, il rappelle que « ces vols sont de minime importance » et « qu'ils constituent une pratique courante dans le Midi ». Il est vrai que les quantités sont faibles : en avril, à Baillargues, près de Montpellier, un roulier de 52 ans est interpellé avec 3 litres de vin puisés dans les fûts qu'il venait de manipuler⁶³. Il est vrai également que c'est une pratique courante, dans le Midi, d'autoriser les charretiers à enlever 1 litre de vin par cargaison transportée. Toutefois, cette attitude est significative des libertés que prennent certains acteurs du marché, avec des produits appartenant à l'armée et dont ils pensent, probablement, qu'ils ne manqueront à personne ou dont personne ne s'apercevra du larcin. D'ailleurs, les autorités militaires ne se satisfont pas des justifications données par le commissaire. En octobre, elles lui demandent à nouveau d'effectuer une surveillance, pour un train entre Sète et Montpellier cette fois-ci, après avoir constaté « des creux anormaux » (c'est-à-dire des manques) dans des cargaisons précédentes sur cette ligne⁶⁴.

Dans le Biterrois, un militaire qui est lui chargé de la surveillance des entrepôts militaires de vins est, pour sa part, soupçonné de « manœuvre coupables » : « il vendrait du vin pris dans ces entrepôts et le remplacerait par de l'eau »⁶⁵. Ici le préjudice est double : vol et mouillage. Confondu,

⁶⁰ Le texte final prévoit la taxation de nombreux produits (essence, sucre, café, huiles, lait, pommes de terre, etc.) mais pas le vin.

⁶¹ ADH : 3 U 3/41, Justice, Tribunal de grande instance, Montpellier, Fraudes alimentaire, 1914-1921.

⁶² ADH : 4 M 2061, Administration générale et économique, Police, Fonds de la 14^e Brigade, Lettre du 04 juin 1916.

⁶³ *Ibid.*, Rapport du 11 avril 1916

⁶⁴ *Ibid.*, Lettre de la sous-intendance militaire en charge des vins à Montpellier, 23 octobre 1916.

⁶⁵ *Ibid.*, Lettre de la sous-intendance militaire en charge des vins à Montpellier, 05 juillet 1916.

S. Le Bras, «Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », in Thierry Allain et *alii* (dir.), *Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

Le soldat avoue voler 4 litres par jours depuis 3 mois. De manière générale, ces vins volés sont destinés à la consommation familiale, mais également écoulés dans les cafés du département⁶⁶. Plus grave dans un contexte de défense et d'union nationale, certains négociants héraultais, d'origine germanique, sont soupçonnés d'expédier des vins en Allemagne via la Suisse. Une enquête est diligentée à leur rencontre. Si le dossier ne permet pas de statuer très clairement sur la destination des vins, il paraît très probable, étant la nature du destinataire (un transitaire suisse qui commerce avec l'Allemagne) et la profondeur du dossier (les pièces courent de décembre 1914 à octobre 1915), que les soupçons portant sur plusieurs maisons héraultaises sont fondés⁶⁷. À Béziers enfin, un vaste trafic de wagons-réservoirs dont se fait l'écho la presse est mis à jour ; il implique deux soldats en charge de la gestion des réquisitions, sous-louant les wagons-réservoirs à des prix exorbitants et qui sont condamnés à de la prison ferme⁶⁸.

Cette atmosphère de tension et ces litiges sont relayés à la Chambre des députés par les représentants héraultais qui s'y font les champions de la filière. Ils interviennent ainsi régulièrement en faveur des vins héraultais en général et des vins en particulier. Par exemple, Charles Caffort, député de la circonscription viticole de Saint-Pons, membre fondateur de la Confédération générale des vignerons, est un ardent défenseur des intérêts viticoles, notamment lors des discussions à la Chambre ou par le biais des questions au gouvernement. Avec son collègue biterrois Édouard Barthe, ils multiplient les prises de position en ce sens. En avril 1916, Caffort n'hésite pas à s'appuyer sur la multiplication des procès devant les irrégularités subies par les prestataires de vins réquisitionnés pour réclamer une clarification des modalités des réquisitions⁶⁹, réquisitions auxquelles il s'était opposé, avec Barthe, en 1915. Ce dernier, en août 1916, pose, de son côté, une question au ministre de la Guerre, sur la fabrication de vin de raisins secs au front⁷⁰. Si la formulation est neutre, on lit en sous-texte la volonté d'en savoir un peu plus sur une pratique qui nuit au commerce régulier (en tous cas tel qu'il est supposément pratiqué dans le département pour les vins à destination du front). Or, s'il est avéré exact que des vins de raisins secs sont fabriqués dans la zone des armées, c'est un manque à gagner pour les commerçants de vins loyaux dont Barthe et Caffort – parmi d'autres, mais plus que les autres⁷¹ – se font les porte-paroles. De fait, toutes leurs interventions, dans une logique lobbyiste dont nous n'avons ici que deux exemples pris parmi plusieurs dizaines, ont pour objectif, de protéger le marché des vins ordinaires à destination de la consommation civile et militaire. Elles concernent régulièrement et abondamment les soucis générés par les réquisitions, mais elles peuvent également regarder la pénurie des wagons-réservoirs ou la concurrence avec d'autres boissons (cidre ou bière par exemple). Si elles se font dans le cadre plus ou moins policé de la Chambre, ces interventions n'en sont pas moins porteuses des tensions qui structurent et conditionnent le marché pendant la période,

⁶⁶ *Ibid.*, Lettre de la sous-intendance militaire en charge des vins à Montpellier, 09 juin 1916.

⁶⁷ *Ibid.*, dossier « Commerce illicite de vins avec l'Allemagne – Affaire Schenck », octobre 1915.

⁶⁸ ADH : 4 M 2062, Administration générale et économique, Police, Fonds de la 14^e Brigade, dossier « Enquête prescrite par le parquet général – trafic illicite de wagons-réservoirs », coupure de presse du 27 août 1918.

⁶⁹ *JORF*, Question n°9141, 16 avril 1916, p. 3219.

⁷⁰ *JORF*, Question n°10441, 30 août 1916, p. 7825. Ces vins sont élaborés à partir de raisins secs que l'on fait macérer dans de l'eau. Leur fabrication – assimilée au régime des alcools – est extrêmement contrôlée depuis le tournant du XX^e siècle, période jusqu'à laquelle ils étaient produits en abondance.

⁷¹ Notamment au sein du groupe viticole à la Chambre. Présidé par le député héraultais Lafferre, on y retrouve des élus venant de divers départements : Oran, Côte-d'Or, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Lot-et-Garonne, Loir-et-Cher, Yonne, Gironde et Hérault bien sûr. Certains de ses membres, comme les Héraultais Pierre Masse, Louis Lafferre ou Édouard Barthe qui en est l'un des vice-présidents, se retrouvent dans la Commission des boissons également.

S. Le Bras, « Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », in Thierry Allain et alii (dir.), *Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

expliquant par moment l'âpreté des propos, notamment lors des discussions de projets de loi ou des modalités d'application de certaines mesures⁷².

En définitive, on le voit, les manquements à l'esprit de corps et de solidarité sont nombreux dans le département. Ils peuvent prendre des formes plus ou moins évidentes, plus ou moins subtiles, mais ils parcourent, tout au long du conflit, la filière vitivinicole locale, participant à une accélération de la dégradation de leur réputation pour des acteurs ayant déjà lourdement souffert des accusations de fraudes dans les années 1890-1900.

Conclusion

Pour un département de l'Hérault pourtant loin du front, les effets du conflit en terme de dynamiques sur le marché vitivinicoles sont fondamentaux et très concrets.

La guerre a incontestablement renforcé le lien entre le peuple français et le vin comme en témoignent de nombreuses publications dont l'une des plus significatives, *Le Maréchal Pinard*, paraît pendant l'entre-deux-guerres⁷³. Ce lien était déjà étroit, il est désormais devenu indissoluble de l'identité française car, comme on le dit dans de nombreux ouvrages⁷⁴ et dans de nombreuses familles, « c'est le pinard qui a fait gagner la guerre ». Si l'assertion est un raccourci trop rapide, la consommation excessive de vin ayant été à l'origine de nombreuses dérives, elle résume assez bien la dimension prise par les vins ordinaires pendant le conflit.

L'Hérault, qui en est le premier département producteur et fournisseur des armées pendant le conflit, tire un grand bénéfice, au propre comme au figuré, de cette rente de situation. Mais elle se fait au détriment de sa liberté commerciale et surtout de sa réputation. Le carcan réglementaire imposé par les autorités militaires et civiles entraîne, immanquablement, des tentatives, au mieux, de déroger à la règle, au pire, de l'outrepasser. Autour de la production et de l'écoulement des vins, de nombreuses dérives nuisent à l'image des prestataires et acteurs de la filière héraultaise, qui pour beaucoup au front comme à l'arrière, passent pour des profiteurs de guerre⁷⁵.

Par ailleurs, alors que la période précédente était incertaine, l'après-guerre voit le département, tout entier ou presque, se tourner vers les vins de consommation courante, avec un accroissement de la production (+ 20 % en moyenne entre les années 1900 et les années 1920), des déclarants (+ 18 % entre les années 1910 et 1930) et surtout des rendements (la superficie reste globalement stable, autour de 180-190.000 ha). L'entre-deux-guerres voit, plus que jamais, les vigneron languedociens, et héraultais en particulier, faire « pisser la vigne » en optant pour la solution de facilité, privilégiant la quantité au détriment de la qualité.

Déterminer quelle est la part exacte des effets de la Première Guerre sur cette inflexion de l'identité héraultaise est difficile à mesurer concrètement, d'autant plus que des facteurs exogènes viennent renforcer ce positionnement sur le marché des vins national⁷⁶. Mais, à la lecture du panorama dressé ici, il est indéniable que la guerre marque au minimum une accélération et une sédimentation

⁷² À ce sujet, voir la discussion sur « les conditions de nature à assurer la régularité et le contrôle des opérations de réquisition de vin », Chambres des députés, Débats, 20 septembre 1916, p. 1951-1956.

⁷³ Jules Laurent (dir.), *Le Maréchal Pinard, Contes de guerre des écrivains combattants*, Annecy, Hérisson, 1938.

⁷⁴ Voir par exemple Dr. Louis Huot et Dr. Paul Voivenel, *La psychologie du soldat*, Paris, La Renaissance du livre, 1918, p. 66.

⁷⁵ ADH : 10 R 363, Organismes temporaires du temps de la Première Guerre, Fonds de la section économique de la XVI^e région, Crise des transports, 1917-1918, PV de la séance du 27 octobre 1916 de la Chambre de commerce de Montauban sur la crise des transports. On y accuse les Sétois de bénéficier de passe-droits et de profiter de la situation pour faire de confortables bénéfices.

⁷⁶ Voir à ce sujet, Stéphane Le Bras, « Les meilleurs ennemis. Le négoce bourguignon au miroir du négoce languedocien (années 1870-années 1940) », dans Olivier Jacquet (dir.), *Bourgogne(s) viticole(s) : enjeux et perspectives historiques d'un territoire*, à paraître.

S. Le Bras, «Si loin, si proche. La filière vitivinicole héraultaise dans la Grande Guerre (1914-1919) », in Thierry Allain et alii (dir.), *Entre paysage et histoire. Représentations de l'espace et manifestations du pouvoir*, Paris, L'Harmattan, 2018, p. 133-154.

de l'identité viticole du département, identité dont la viticulture locale mettre des décennies – voire un siècle – à se défaire.